

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 29 MARS 2021 À SEIZE HEURES TRENTE (16 H 30) PAR VISIOCONFÉRENCE**

**SONT PRÉSENTS :** MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARTEL  
MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE FONTAINE  
MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE BOUCHARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE-OLIVIER LUSSIER  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU  
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE GAGNON

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. PASCAL CLOUTIER**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M<sup>e</sup> ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
LE MAIRE PASCAL CLOUTIER À 16 H 30**

---

**Résolution 21-03-110**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **GUYLAINE MARTEL**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

---

**Résolution 21-03-111**

**RAPPORT DE SERVICE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ENTÉRINER L'ENTENTE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE LA MAISON OXYGÈNE DEDÉ FORTIN**

CONSIDÉRANT le dépôt du projet d'habitation de la Maison Oxygène Dédé Fortin à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (ACL);

CONSIDÉRANT QUE le projet d'habitation de 4 logements éprouve des difficultés de financement compte tenu des coûts de construction élevés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a été autorisée à octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer le projet d'habitation;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal entérine l'entente tripartite entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec dans le cadre du financement de la Maison Oxygène Dédé Fortin signée le 23 mars 2021 par les représentants de la Ville;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier sont autorisés à signer ladite entente.

---

**Résolution 21-03-112**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AUTORISER MONSIEUR DANIEL CANTIN À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION À PROPOS DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE DE SAUVETAGE NAUTIQUE SUR LE LAC SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner suite à la résolution numéro 20-10-366 afin d'autoriser les signatures;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise monsieur Daniel Cantin à signer tous les documents nécessaires au projet de coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à propos de l'entente de fourniture de service de sauvetage nautique sur le lac Saint-Jean.

---

**Résolution 21-03-113**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Le maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 16 h 36.

Considérant que la séance se tient à huis clos en raison des procédures adaptées à la pandémie et suivant les directives gouvernementales, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par courriel avant la séance.

Aucune question n'a été reçue.

---

#### **Résolution 21-03-114**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 16 h 37.

Considérant que la séance se tient à huis clos en raison des procédures adaptées à la pandémie et suivant les directives gouvernementales, les journalistes sont invités à faire parvenir leurs questions par courriel avant la séance.

Aucune question n'a été reçue.

---

#### **Résolution 21-03-115**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PATRICE BOUCHARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 16 h 37.

---

Ce \_\_\_\_\_

---

Maître André Côté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

---

Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats que j'ai approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Pascal Cloutier, maire et président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 6 AVRIL 2021.**